

VIE ÉTUDIANTE

Comment concilier sport de haut niveau et études académiques

Chaque année, cinq à dix étudiants bénéficient d'aménagements leur permettant de mener de front leurs études et leur pratique sportive de haut niveau. Tour d'horizon de l'offre et des exigences

Mener de front études et sport à haut niveau ne va pas de soi. En effet, les exigences sont élevées des deux côtés, tandis que les cours et les examens entrent bien souvent en conflit avec les entraînements et les compétitions. C'est pourquoi l'Université de Genève offre aux sportifs de haut niveau des aménagements de leur plan d'études. Cette politique découle d'une stratégie cantonale sports-arts-études, qui encadre la conciliation entre le sport d'élite et la formation sur l'ensemble du cursus scolaire, et ce dès l'école primaire.

CURSUS INDIVIDUALISÉ

Les possibilités d'aménagements concernent l'ensemble des facultés. Elles se décident en fonction des plans d'études, des exigences du cursus choisi par l'étudiant et des spécificités de sa discipline sportive. Il est à noter que certaines filières permettent plus facilement la mise en place d'aménagements.

Les sportifs d'élite peuvent ainsi bénéficier d'un plan

d'études individualisé, de la possibilité d'allonger la durée des études et d'une répartition sur l'année des examens et des contrôles, lorsque c'est envisageable.

Si les aménagements sont individuels, les conditions d'admission sont en revanche identiques et très

strictes. Pour y prétendre, il faut répondre à certains des critères suivants: être en possession d'une carte Swiss Olympic or, argent bronze, élite ou Talent National, être recommandé par l'entraîneur cantonal ou le responsable technique de la discipline ou encore pratiquer une disci-

pline sportive reconnue par Swiss Olympic à un niveau de compétition élevé.

C'est le Bureau des sports universitaires qui décide du bien-fondé d'une demande. La démarche s'effectue en parallèle aux formalités normales d'immatriculation. «L'ensemble des facultés

joue le jeu du sport-études, se réjouit son responsable, Antonio Latella. La réflexion qu'a eue le canton de Genève mériterait toutefois d'être menée au niveau de l'ensemble des hautes écoles afin d'harmoniser les différentes politiques en la matière.» ■

«Aux Etats-Unis, l'enseignement est de moins bonne qualité»

Entretien avec Jeremy Ittah, joueur de tennis et étudiant de 3^e en HEC.

A quel niveau pratiquez-vous le tennis?

Jeremy Ittah: Je suis classé 55^e joueur suisse et je joue en Ligue nationale B et A.

Combien de temps ce sport vous occupe-t-il?

Je m'entraîne entre 15 et 20 heures par semaine et je joue environ 60 matchs par saison.

Les aménagements dont vous

bénéficiez sont-ils suffisants?

Grâce à mon statut de sportif d'élite, je bénéficie d'aménagements de mon calendrier d'examens. Pour les horaires,



Jeremy Ittah. Photo: DR

je m'organise pour concentrer les cours sur des demi-journées afin de pouvoir m'entraîner de manière régulière.

Avez-vous choisi vos études en fonction du tennis?

Non, j'ai toujours voulu faire des études dans ce domaine.

Auriez-vous étudié ailleurs sans ce type d'aménagements?

J'ai envisagé de partir aux Etats-Unis. Mais, en dépit des avantages que leurs universités offrent aux athlètes, je me suis aperçu que l'enseignement y était de moins bonne qualité qu'en Europe.

HORIZONS

Etudiants et collaborateurs élisent leurs représentants

Les 18 et 19 mai se tiendront les élections intermédiaires pour renouveler les représentants des étudiants et du personnel dans les organes participatifs de l'Université

Les étudiants sont appelés les 18 et 19 mai à désigner leurs représentants au sein de l'Assemblée de l'Université et des Conseils participatifs des facultés ainsi que de l'Assemblée participative du Global Studies Institute.

Les corps des professeurs, des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche et du personnel admi-

nistratif et technique renouveleront quant à eux leurs représentants au sein de la Commission du personnel.

En mai 2013, l'Assemblée ainsi que l'ensemble des Conseils participatifs ont été intégralement renouvelés lors des élections générales qui ont lieu tous les quatre ans. La plus grande mobilité des étudiants oblige cependant à renouveler leurs représentants tous les deux ans. Quant à la Commission du personnel, les mandats y sont d'une durée de deux ans.

L'Assemblée de l'Université est impliquée dans les orientations stratégiques de l'Université. C'est no-

tamment elle qui désigne la rectrice ou le recteur proposé à la nomination par le Conseil d'Etat. Elle compte 45 membres, dont dix sont issus du corps étudiant.

Les Conseils participatifs des facultés sont chargés d'approuver les règlements et les programmes d'études ainsi que d'adopter le règlement d'organisation des UPER concernées en vue de leur adoption par le Rectorat. Ils proposent au recteur une candidate ou un candidat à la fonction de doyen.

Quant à la Commission du personnel, elle est avant tout un or-

gane consultatif qui fait le lien entre le Rectorat et le personnel de l'Université.

Si les dernières élections de ce type se font faites par voie électronique (en 2011), ce ne sera pas le cas cette année. La période d'avril à juin est en effet chargée en termes d'élections et de votations dans le canton et ne permet pas à la Direction du support et des opérations de vote de la Chancellerie d'Etat de mettre son système de vote électronique à la disposition de l'Université. Elle apportera néanmoins son habituel soutien pour le dépouillement. ■